



CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Mercredi, 19 juin 2024 - 20h00 au Cotterd

Procès-verbal no. 02/2024

Présidence : M. Yves PELLET		
Municipalité		Excusés
M. Pierre-Alain	KARLEN	Syndic
Mme Corinne	BALLIF GROGNOUZ	Municipale
M. Reynald	DÄNZER	Municipal
M. Pierre-Alain	FAVROD	Municipal
M. Roland	MOOSER	Municipal

Ordre du jour :

1	Appel	p. 2
2	Adoption de l'ordre du jour	p. 2
3	Procès-verbal de la séance du 24 avril 2024	p. 2
4	Communications du Bureau	p. 2
5	Communications de la Municipalité	p. 3
6	Préavis no. 03-2024 du 03 juin 2024, rapport de gestion et comptes 2023	p. 4
	6.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion sur les COMPTES 2023	p. 5
	6.2 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion sur la GESTION 2023	p. 5
	6.3 Adoption du Préavis no. 03-2024	p. 6
	6.4 Réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la COFIGE	p. 7
	6.5 Adoption des réponses de la Municipalité	p. 7
7	Nomination d'un délégué suppléant à l'ASPIHL	p. 7
8	Nomination du Bureau de juillet 2024 à juillet 2025	p. 7
9	Divers	p. 8



Il est 20h00, M. le Président Yves PELLET souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux membres de la Municipalité.

M. le Président salue la présence de Mme Sophie PICCAND, secrétaire municipale.

M. le Président cède la parole à Mme Margaux DÜNNER, secrétaire suppléante du Conseil, pour l'appel.

1. Appel

- Présents : 23
- Excusés : 10
- Absents : 0

Le quorum est atteint, M. le Président invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'Assemblée, puis il déclare la séance ouverte.

M. le Président rappelle que les interventions des membres du Conseil se font debout, que chaque intervenant mentionne son nom et son prénom avant de s'exprimer. Il demande de parler de manière brève, claire et précise.

Mmes Sandra FAVROD et Laurence STETTLER fonctionneront comme scrutatrices.

2. Adoption de l'ordre du jour

En l'absence de remarques, M. le Président constate que l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 24 avril 2024

Mme Laurence STETTLER demande la correction de la formulation de sa demande en page 7 en la suivante : « elle demande si les pontons du Vieux-Rhône seront nettoyés ».

M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD demande une correction à la page 4 du procès-verbal pour son dicastère « Forêts ». Il précise qu'il s'agit d'au moyen d'un « câble grue » et non d'une « coupe par câble ».

Mme Aurélie ZIÖRJEN indique qu'une erreur s'est glissée dans son nom de famille à la page 6.

En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal ainsi corrigé de la séance du Conseil du 24 avril 2024 est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie le secrétaire pour la rédaction du document.

4. Communications du Bureau

Élection communale complémentaire : L'arrêté de convocation pour le scrutin communal du 22 septembre 2024 a été reçu le 28 mai de la préfecture d'Aigle. Il sera possible d'élire le même jour 2 membres et 12 suppléants du Conseil communal. L'élection aura lieu selon le système majoritaire à 2 tours. S'il devait y avoir un 2^{ème} tour, il aurait lieu le 13 octobre 2024. Initialement l'élection devait se faire séparément entre l'élection des membres et l'élection des suppléants sur 2 jours. Finalement, il est possible d'élire les membres et les suppléants sur une seule et même liste et donc le même jour. Si la liste contient 14 candidats ou moins, l'élection pourra être tacite. Le lancement des travaux d'organisation a déjà commencé. Dès lundi 24 juin, la liste d'entente communale sera disponible au Greffe. M. le Président encourage les membres du Conseil à motiver de futurs membres. Il indique que la liste d'entente communale a besoin de 3 parrains ou marraines pour être validée. Il invite les membres du Conseil à aller s'annoncer au Greffe.



AGGLO RIVELAC : à la suite de l'atelier « public cible » du 7 juin 2023, l'AGGLO RIVELAC organise un 2^{ème} atelier le 28 août prochain. Le Conseil communal de Noville a de nouveau la possibilité d'y envoyer 2 de ces membres pour représenter la Commune. Le bureau a pris la décision d'y envoyer 2 membres de notre commission d'urbanisme. Mme Sylvie ABELLAN, qui a déjà participé au premier atelier, et M. Patrick KIRCHHOFER.

Les membres du Conseil ont reçu un courriel de la part du secrétaire pour un « Save the date » concernant une séance publique le 18 septembre à la Tour-de-Peilz. Les membres des législatifs des Communes concernées par l'AGGLO RIVELAC sont invités à participer à cette séance. Actuellement, l'heure de la séance est encore inconnue. Les personnes désirant représenter le Conseil à cette séance peuvent s'annoncer auprès du secrétaire et M. le Président. Ces derniers organiseront une délégation groupée.

Lors de la séance du Conseil du 9 octobre prochain, il y aura une présentation par M. GROSSMANN, chef de projet du bureau technique AGGLO RIVELAC concernant le projet PDI-PA5. L'agenda chargé de M. GROSSMANN, impose que cette présentation débute à 18h00. C'est pour cette raison, que la séance du 9 octobre est avancée. La présentation durera environ 1h30.

Visite du Conseil communal de Villeneuve : M. le Président, M. le secrétaire ainsi que Mme Sophie PICCAND ont assisté à la séance du Conseil communal de Villeneuve. L'idée était de découvrir comment se déroulent les séances ailleurs. Certaines bonnes idées ont été retenues.

Réception des jeunes citoyens : M. le Président remercie la Municipalité pour l'invitation. Il salue la soirée agréable en présence de sympathiques jeunes Novillois. Lors de cette réception, M. le Président en a profité pour recruter des membres pour l'élection complémentaire.

Journée des Communes vaudoise : M. le Président a été invité à la journée des Communes vaudoises du 8 juin 2024, une occasion de rencontrer un bon nombre de représentants des autorités communales et cantonales vaudoises.

Election fédérale du dimanche 9 juin 2024 : lors des élections fédérales du 9 juin 2024, 6 personnes du Conseil ont procédé au dépouillement du scrutin. M. le Président les remercie pour le travail de qualité et pour avoir fourni les résultats à temps. Il rappelle que si quelqu'un souhaite participer à un dépouillement, il est le bienvenu. Il suffit de s'annoncer à M. le Secrétaire.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président transmet la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN, qui cède la parole aux membres de la Municipalité.

- **M. le Municipal Reynald DÄNZER :**

Consolidation des berges au bord du Grand Canal : la consolidation est terminée, 150 m² de pierres des carrières d'Arvel y ont été déposés. La baisse du niveau du Lac, due à l'année bissextile, explique la raison du grand nombre de pierres déposées.

Slip de mise à l'eau au port du Vieux Rhône : le nouveau slip de mise à l'eau est opérationnel. Il manque encore un niveau d'eau adéquat pour pouvoir l'utiliser.

- **M. le Municipal Roland MOOSER :**

Fin de la première phase de la réfection des routes agricoles : il s'agit du Pont du Grand Canal. Les travaux sont terminés et le pont est ouvert dès aujourd'hui (19 juin 2024). Les travaux ont demandé beaucoup de temps et de patience.

Pont de la Californie : les travaux sont terminés depuis fin mai. Les utilisateurs sont très satisfaits. Les contraintes environnementales liées à la biodiversité ont été respectées.

Parking du Battoir : le parking a été entièrement refait, y compris un dépotoir d'essence de 1'600 litres de capacité. Les places de parking sont légèrement élargies à 2.50 m.



- **M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :**

Gestion du personnel : le départ de Mme Maria Teresa CIMINO s'est déroulé dans de bonnes conditions. L'intérim a été assuré avec satisfaction par Mme Laure RANZATO. Début juin, une nouvelle collaboratrice, Mme Nicole BOCHERENS, a été engagée avec une entrée en fonction immédiate. Elle possède une bonne connaissance du métier et a dû suivre un cours pour pouvoir travailler sur le logiciel OFISA pour le contrôle des habitants. M. Lionel GYGLI a quitté ses fonctions fin mai en bons termes et repart dans le privé. Une offre d'emploi a été publiée pour trouver un 4^{ème} employé de voirie et de conciergerie. Une dizaine de dossiers de candidature ont été reçus.

M. le Président remercie les membres de la Municipalité pour leurs communications.

6. Préavis no. 03-2024 du 03 juin 2024, Rapport de gestion et comptes 2023

M. le Président cède la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN pour ses commentaires.

M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :

C'est un rapport bien présenté et bien organisé. Il remercie la secrétaire communale pour la rédaction et la mise en place de ce rapport.

Il s'agit d'une gestion prudente. Il avait été annoncé un excédent de charge de CHF 83'000.00 pour finalement se retrouver avec un excédent de revenu de CHF 14'650.00. Les comptes franchissent la barre des CHF 6 millions et s'approchent des CHF 7 millions. Le but n'est pas d'augmenter d'un million par année, mais les concours de circonstances ont amené à ce résultat. Les amortissements obligatoires se montent à CHF 298'000.00. Durant cet exercice, il a été intéressant de pouvoir prévoir des amortissements complémentaires (extraordinaires). Ces derniers sont répartis pour les Fourches, le Service électrique, la Salle du Cotterd et le Collège. Un fond de réserve est prélevé pour CHF 294'375.20. Les comptes de réserves devront, à l'avenir, être affectés et seront présentés différemment. À la suite des diverses utilisations du fond de réserve, il reste à présent plus de CHF 750'000.00 dans le compte de réserve qui seront utilisés jusqu'à la bascule avec la nouvelle comptabilité. Certains comptes, comme le compte tourisme, ne peuvent pas avoir de bénéfice. Les taux d'intérêt remontent, si bien qu'il a été possible de sortir des intérêts négatifs. Il a été possible de rembourser un emprunt à la BCV. La marge d'autofinancement est de CHF 1'351'289.00, ce qui est un très bon résultat. La moyenne des 10 dernières années était de CHF 1'302'000.00. L'endettement se monte à CHF 7'240'104.67. La dette brute par habitant est de CHF 6'135.70. La dette nette est de CHF 5'910.00, qui se trouve au-dessus de la dette moyenne en 2022 des Communes vaudoises de CHF 5'786.00 (sans compter Lausanne). L'objectif est de s'y rapprocher.

Le rapport ne contient pas de dépenses extraordinaires. Il y a, comme d'habitude, des rentrées aléatoires (rentreées d'impôt, droits de mutation) qu'il n'est pas possible de prévoir.

Les résultats sont bons et M. le Syndic recommande d'accepter le préavis.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses commentaires. Il ouvre la discussion en passant en revue le rapport de gestion par dicastères, puis les différentes rubriques des comptes.

Rapport de gestion :

Page 35 à 39, question de Mme Sandra FAVROD : elle demande ce qu'il en est du service premier secours.

Réponse de Mme la Municipale Corinne BALLIF GROGNOUZ : le contact a été pris et on peut faire appel à eux pour des interventions ponctuelles. Il n'y a pas de cotisations à payer.



Rubrique des comptes :

Page 4 à 7, question de Mme Sandra FAVROD : elle souhaite savoir la différence entre le compte « église » et le compte « temple et culte ».

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : il y a d'une part les frais pour le bâtiment lui-même et il y a les frais pour le culte, c'est pourquoi ils sont séparés. Il ne sait pas pourquoi il y a une répartition de frais d'électricité entre les deux.

M. le Président demande si la question convient ou s'il faut un complément au prochain Conseil.

Réponse de Mme Sandra FAVROD : La réponse convient.

En l'absence d'autres questions et de commentaires, M. le Président annonce la discussion close.

6.1. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion sur les COMPTES 2023

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, Président de la COFIGE, qui donne lecture de son rapport que les Conseillers ont reçu par courriel.

En conclusion, la COFIGE propose d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 tels que présentés.

M. le Président remercie M. Christophe CARREL et ouvre la discussion.

Commentaire de Mme Joelle DÄNZER : une coquille s'est glissée dans le rapport. La commission s'est réunie lors de 4 séances et non 3.

La discussion est close.

6.2. Rapport de la Commission des Finances et de Gestion sur la GESTION 2023

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, Président de la COFIGE, pour la lecture de son rapport que les Conseillers/ères ont reçu par courriel.

En conclusion, la COFIGE propose d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2023 tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2023.

M. le Président remercie M. Christophe CARREL pour son intervention et ouvre la discussion.

Question de M. le Président Yves PELLET : existe-il une volonté de déplacer certaines petites classes ou carrément de fermer les écoles périphériques telles que la nôtre à Noville ?

Réponse de M. le Municipal Reynald DÄNZER : la discussion est portée par le Canton depuis bien longtemps. Si une nouvelle grande structure est prévue, alors automatiquement les petites classes seront supprimées. À l'avenir il y aura des constructions de petites classes à Rennaz et les petites classes seront supprimées à Noville et à Chessel. Cela est notamment dû aux transports et à l'UAPE, mais cela n'aura pas lieu avant quelques années. La Commune n'a malheureusement pas d'emprise là-dessus, mais elle luttera pour les conserver.

Complément de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN : c'est un sujet déjà souvent traité par les politiques. Beaucoup de Communes ont réagi. Les petites classes rythment la vie du village et évitent de devoir intensifier les transports. Il souhaite faire en sorte de les maintenir. Dans tous les cas, une fermeture ne sera pas prévue tant que les structures adéquates à Villeneuve ne seront en place pour accueillir plus d'élèves. Il y a beaucoup de projets de construction, le nombre de citoyens à Noville augmente de plus en plus avec la venue de familles avec des enfants en bas âge. Le pic sera franchi une fois que nous aurons le nouveau collège intercommunal à Villeneuve. Des paramètres pédagogiques seront à prendre en compte. La fermeture de ces classes n'est pas d'actualité.



M. le Président annonce la discussion close.

6.3. Adoption du Préavis no. 03-2024

M. le Président passe à l'adoption des comptes annuels et à l'approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2023.

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du **Préavis no. 03-2024, du 03 juin 2024, rapport de gestion et comptes de l'exercice 2023** ;
- **ayant entendu** les rapports de la Commission des Finances et de Gestion sur les comptes et sur la gestion 2023 ;
- **considérant** que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide

- **d'adopter** les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 tels que présentés.
- **d'approuver** le rapport de gestion pour l'exercice 2023 tel que présenté ;
- **de donner décharge** à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2023.

M. le Président passe au vote. Le Préavis no. 03-2024 concernant le rapport de gestion et comptes 2023 est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie la Municipalité pour son engagement et son excellent travail durant l'année 2023.

6.4. Réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la Commission des Finances et de Gestion

M. le Président ouvre la discussion concernant les vœux et remarques exprimés par la COFIGE.

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :

Réfection du terrain de football : des contacts ont été engagés. Il ne sera pas possible de le refaire en profondeur car il faudrait refaire tous les drainages. La solution est de passer un scarificateur sur tout le terrain et d'ensuite ressemer. Cela sera fait en fin de saison. Des devis sont en attente. Devant les buts, le synthétique tient bien. Après discussion avec d'autres Communes, la solution du synthétique sur tout le terrain n'est pas judicieux à Noville et coûte cher.

Visite de la centrale de chauffe : ce n'est pas un problème. Il est possible d'organiser une visite, mais uniquement lorsque leurs travaux seront terminés. Nous attendons qu'ils soient à nouveau opérationnels, normalement cet automne.

Visite de l'UAPE : M. le Municipal Reynald DÄNZER va organiser cela et pourra tester les menus.

En résumé, M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN affirme pouvoir répondre favorablement aux vœux de la COFIGE

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses réponses. Il ouvre la discussion pour des questions ou commentaires.

Il n'y a pas d'autres interventions. La discussion est close.



6.5. Adoption des réponses de la Municipalité

M. le Président passe à l'adoption des réponses de la Municipalité.

Les réponses de la Municipalité aux vœux et aux remarques de la COFIGE sont acceptées à l'unanimité.

7. Nomination d'un délégué suppléant de l'ASPIHL

Le bureau de l'ASPIHL a demandé aux Conseils communaux du Haut-Lac de nommer un délégué suppléant afin de remplacer plus efficacement en cas de démission. Mme Valentina ALIU se porte candidate à la suppléance.

Elle est élue comme suppléante de l'ASPIHL par acclamation.

8. Nomination du Bureau de juillet 2024 à juillet 2025

Pour rappel, selon le Règlement du Conseil, doivent être nommés chaque année, la Présidence, 1 ou 2 membres à la Vice-Présidence, 2 membres scrutateurs et 2 membres scrutateurs suppléants.

Présidence

M. le Président déclare souhaiter renouveler son mandat pour une dernière année et demande s'il y a d'autres candidats.

En l'absence de volontaires, la réélection de M. le Président est acceptée par acclamation.

Vice-Présidences

Les postes à la Vice-Présidence sont actuellement occupés par Mme Chantal ISENRING, 1^{ère} Vice-Présidente, et M. Kevin GRANGIER, 2^{ème} Vice-Président.

Mme Chantal ISENRING et M. Kevin GRANGIER souhaitent poursuivre leur mandat de vice-présidence. Il n'y a pas d'autres candidatures.

M. Kevin GRANGIER est réélu comme 1^{er} Vice-Président par acclamation.

Mme Chantal ISENRING est réélue comme 2^{ème} Vice-Présidente par acclamation.

Scrutatrices

Mmes Sandra FAVROD et Laurence STETTLER occupent actuellement la fonction de scrutatrices et souhaitent renouveler leur mandat. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Elles sont réélues par acclamation.

Mmes Joëlle DÄNZER et Margaux DÜNNER occupent actuellement la fonction de scrutatrices suppléantes et souhaitent renouveler leur mandat. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Elles sont réélues par acclamation.

9. Divers

M. le Président sollicite l'Assemblée pour d'éventuels divers :

Question de M. Claude-Alain STETTLER : à la suite de la réouverture du pont du Grand-Canal et la création de pattes d'oie sur la route, des voitures y sont déjà parkées. Y a-t-il quelque chose de prévu pour ces pattes d'oie ou est-ce fait pour parker les voitures ?



Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : des gros blocs de pierre seront posés pour faire barrière et empêcher les voitures de s'y parquer. Le contrôleur de parking passera souvent pour mettre des amendes. Cela a été fait afin de faciliter le trafic des véhicules agricoles et non pour parquer. Il est possible de mettre des panneaux supplémentaires si nécessaire.

Commentaire de M. Claude-Alain STETTLER : s'il n'y a pas de panneaux alors il n'est pas possible de mettre une amende.

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : les pattes d'oie se trouvent sur la route, ce ne sont donc pas des parkings. Il va s'assurer que cela fonctionne bien.

Il n'y a pas d'autres interventions. La discussion est close.

M. le Président remercie les membres de l'Assemblée pour leur présence et le travail accompli. Il rappelle les dates des prochaines séances 2024 qui se trouvent sur l'ordre du jour.

La séance est close à 21:25h.

Yves PELLET
Président



Margaux DÜNNER
Secrétaire suppléante

AGENDA DES SÉANCES 2024

Mercredi, 09 octobre 2024

Vendredi, 06 décembre 2024